Sanala PATRIMOINE

GUIDE PRATIQUE · ÉDITION NOVEMBRE 2026

Le PER décrypté

Plafonds, report sur 5 ans, choix du contrat, stratégie de versement et de sortie : le mode d'emploi du plan d'épargne retraite après la loi de finances 2026.

Retraite | PER | Règles 2026

Alexis Bied
Ingénieur patrimonial, fondateur de Sanala Patrimoine
Animateur du podcast Les Investissables

Dans ce guide

01 Calculer son plafond

02 Les 3 compartiments

03 Le PER du dirigeant

04 Choisir son contrat

05 Sortir au bon moment

06 La check-list

07 Les erreurs à éviter

Pour qui ?

- Vous payez de l'impôt à 30% ou plus et cherchez à le réduire.
- Vous êtes dirigeant et voulez préparer votre retraite avec l'argent de votre société.
- Vous avez déjà un PER et voulez savoir comment l'utiliser à la sortie.

LE MOT D'ALEXIS

Le PER est l'un des rares outils qui permet de réduire son impôt de façon simple et légale. Mais c'est un engagement long, et une économie d'impôt n'est pas un cadeau : une partie revient à la sortie.

Ce guide vous aide à décider combien verser, sur quel contrat, et comment sortir.

L'essentiel en une page

- **Déduction** : 10% des revenus professionnels jusqu'à 37 680€ pour un salarié en 2026, jusqu'à environ 88 900€ pour un TNS.
- **Report sur 5 ans** des plafonds générés à partir de 2026.
- **Plus de déduction après 70 ans** depuis le 1er janvier 2026.
- **À la sortie** : versements au barème, gains au PFU de 12,8% + 18,6%.
- **Gagnant** si votre tranche baisse à la retraite et si l'argent peut rester bloqué.

01

Calculer son plafond

Élément	Règle
Plafond de l'année	10% des revenus professionnels de l'année précédente, entre 4 710€ et 37 680€ pour les versements 2026 (salarié)
TNS	10% du bénéfice dans la limite de 8 PASS + 15% de la fraction entre 1 et 8 PASS
Reports	Plafonds non utilisés : 3 ans pour ceux d'avant 2026, 5 ans à partir des plafonds 2026
Couple	Mutualisation possible des plafonds des deux conjoints (case à cocher sur la déclaration)
Déductions déjà faites	Le plafond est réduit des cotisations de retraite d'entreprise et de l'abondement PERCO

Où trouver votre plafond

Il figure sur votre avis d'impôt, rubrique épargne retraite, reports compris. Pour un TNS, le calcul dépend du bénéfice de l'année du versement : faites-le valider par votre expert-comptable avant le 31 décembre.

02

Les 3 compartiments

Compartiment	Alimenté par	Sortie
1. Versements volontaires	Vos versements, déduits ou non	Capital ou rente, déblocage pour la résidence principale
2. Épargne salariale	Participation, intéressement, abondement	Capital ou rente, gains exonérés d'impôt
3. Versements obligatoires	Cotisations d'un PER d'entreprise obligatoire	Rente uniquement

Tous les compartiments peuvent être réunis dans un même plan, et les anciens contrats (PERP, Madelin, article 83) peuvent être transférés vers un PER.

03

Le PER du dirigeant

- **PER individuel** : pour tous, déductible dans votre plafond ;
- **PER collectif** (ex-PERCO) : ouvert dès le premier salarié, avec un abondement de la société jusqu'à 7 689,60€ en 2026, exonéré d'impôt ;
- **PER obligatoire** (ex-article 83) : pour une catégorie objective de salariés, dont le président de SAS ; cotisations déductibles pour la société et exonérées de cotisations dans certaines limites.

Pour un TNS

Le plafond spécifique des travailleurs non salariés permet de déduire des montants très élevés lorsque le bénéfice est important : c'est l'un des leviers les plus puissants pour un gérant majoritaire qui gagne bien sa vie.

04

Choisir son contrat

Critère	Ce qu'il faut regarder
Supports	ETF, fonds de qualité, fonds en euros pour la sécurisation
Gestion pilotée	Allocation qui se sécurise à l'approche de la retraite
Type	Assurantiel, pour la transmission en cas de décès
Frais	Transparents, à juger au regard du service rendu

05

Sortir au bon moment

- **En capital fractionné** : étaler les retraits sur plusieurs années permet de rester dans une tranche plus basse ;
- **en rente** : un revenu à vie, imposé comme une pension, utile si vous craignez de vivre longtemps sans revenus suffisants ;
- **mixte** : une partie en capital, une partie en rente.

Exemple de sortie fractionnée

Un capital de 200 000€ dont 150 000€ de versements déduits, retiré sur 5 ans : chaque année, 30 000€ de versements sont ajoutés aux revenus imposables, au lieu de 150 000€ en une fois. L'écart d'impôt peut dépasser plusieurs dizaines de milliers d'euros selon vos autres revenus.

06

La check-list

À cocher avant de décider. Si une case reste vide, c'est le sujet à creuser en priorité.

- [ ] Je connais mon plafond disponible, reports compris.
- [ ] J'ai vérifié l'intérêt de mutualiser les plafonds avec mon conjoint.
- [ ] Je fais mes versements avant le 31 décembre, et avant mes 70 ans.
- [ ] Ma tranche d'imposition est de 30% ou plus aujourd'hui.
- [ ] L'argent versé ne me sera pas nécessaire avant la retraite.
- [ ] Je connais les frais de mon contrat et ce qu'ils rémunèrent (gestion, conseil, suivi).
- [ ] J'ai transféré mes anciens contrats retraite si c'était intéressant.
- [ ] J'ai une stratégie de sortie (capital fractionné, rente ou mixte).

07

Les erreurs à éviter

1 **Verser avec une tranche de 11%**

L'économie est faible et l'impôt à la sortie peut être plus élevé.

2 **Verser après 70 ans en espérant une déduction**

Depuis 2026, ces versements ne sont plus déductibles.

3 **Oublier les plafonds reportés**

Jusqu'à 5 ans de plafonds peuvent être perdus.

4 **Sortir tout en capital la même année**

Le capital s'ajoute aux revenus et fait grimper la tranche.

5 **Choisir son contrat sur le seul critère des frais**

Supports, gestion pilotée et options de sortie pèsent davantage sur le résultat final.

6 **Bloquer son épargne de précaution**

Le PER n'est pas disponible avant la retraite, sauf exceptions.

ET MAINTENANT ?

Construisez votre stratégie retraite

Plafonds, versements optimaux, choix du contrat, articulation avec votre rémunération de dirigeant : on bâtit ensemble une stratégie retraite chiffrée.

- Un premier rendez-vous de découverte, en visio, sans engagement.
- Une analyse chiffrée de votre situation, avec votre expert-comptable si besoin.
- Des recommandations écrites, conformes à la réglementation (rapport d'adéquation).

Prendre rendez-vous avec Alexis →

Lien direct : calendly.com/alexis-bied/1

Pour aller plus loin
L'article complet, l'épisode des Investissables et le simulateur : www.sanala.fr/guides/per-2027.html

Sources officielles

- economie.gouv.fr : plafonds de déduction de l'épargne retraite 2026
  https://www.economie.gouv.fr/particuliers/gerer-mon-argent/gerer-mon-budget-et-mon-epargne/comment-fonctionne-le-plan-epargne-retraite-populaire-perp
- BOFiP, BOI-IR-BASE-20-50-20 : limites de déduction des cotisations d'épargne retraite (mise à jour 2026)
  https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/1124-PGP.html/identifiant=BOI-IR-BASE-20-50-20-20260810
- impots.gouv.fr : comment sont imposées les sommes du plan d'épargne retraite
  https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/comment-sont-imposees-les-sommes-du-plan-depargne-de-retraite-populaire-perp
- impots.gouv.fr : notice 2041 GX, plafonds d'épargne retraite
  https://www.impots.gouv.fr/sites/default/files/formulaires/2041-gx/2026/2041-gx_5466.pdf

Avertissement

Ce guide est un document d'information à caractère général. Il ne constitue ni un conseil personnalisé, ni une recommandation d'investissement, ni une consultation juridique ou fiscale. Les règles citées sont celles en vigueur à la date de rédaction et peuvent évoluer, notamment avec la loi de finances pour 2027 en cours de discussion. Les exemples chiffrés sont simplifiés et illustratifs. Avant toute décision, faites étudier votre situation par un professionnel. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les sommes investies sur un PER sont en principe bloquées jusqu'à la retraite ; les unités de compte présentent un risque de perte en capital.

Mentions légales

Sanala Patrimoine, SARL au capital de 1 500€, RCS Saint-Pierre 987 386 604. Conseiller en investissements financiers (CIF) et courtier en assurance (COA) immatriculé à l'ORIAS sous le n° 24004574 (www.orias.fr), adhérent de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'AMF. Carte CPI n° 1310 2024 000 000 108 délivrée par la CCI Marseille-Provence, sans détention de fonds. Responsabilité civile professionnelle : MMA Entreprise. Autorités de contrôle : AMF et ACPR.

Document gratuit, réservé à un usage personnel. Reproduction interdite sans autorisation. © Sanala Patrimoine, novembre 2026.